

RELEVÉ DE DECISIONS

Campagne d'information sur les risques majeurs dans l'Artois

Réunion du mardi 8 mars 2011

Lieu : SPPPI de l'Artois – Centre Jean Monnet – Avenue de Paris – 62 400 BETHUNE

Participants :

Sites SEVESO Seuil Haut

- Madame BLEUZE, ACT'APPRO à Ternas
- Monsieur GALLOIS, APERAM (ex ARCELOR MITTAL) à Isbergues
- Madame GODE, CECA à Feuchy
- Madame RIMBERT, CRODA à Chocques
- Monsieur DEBUCHY, LOGISTINORD à Villers-les-Cagnicourt
- Monsieur PETER, LOGISTINORD à Villers-les-Cagnicourt
- Monsieur BECUE, INEOS NOVA à Wingles
- Monsieur MARIAS, MAXAM TAN (ex GPN) à Mazingarbe
- Monsieur BAUVIN, NORTANKING à Annay-sous-Lens
- Monsieur COUJATY, PRIMAGAZ à Dainville
- Madame BECQ, SOCIETE ARTESIENNE DE VINYLE (SAV) à Mazingarbe
- Monsieur MONBAILLY, SOCIETE ARTESIENNE DE VINYLE (SAV) à Mazingarbe
- Monsieur MOUTERDE, SI GROUP à Béthune

Sites SEVESO Seuil Bas

- Monsieur BENOIST, CRAY VALLEY à Drocourt
- Monsieur CLEMADES, FM LOGISTIC à Tilloy-lès-Mofflaines
- Monsieur ROETYNICK, ROQUETTE à Lestrem
- Madame DUCROCQ, TEREOS à Lillers
- Monsieur BEVE, THYSSENKRUPP ELECTRICAL STELL UGO à Isbergues

Sites à Autorisation et Autres

- Monsieur SELLIER, BEAUMARAIS à Béthune
- Madame CLAIRET, BRIDGESTONE à Béthune
- Monsieur MONSTIER, BRIDGESTONE à Béthune
- Monsieur CAMUS, DYNEA à Brebières
- Monsieur DAUTRICOURT, Entreprises & Environnement Artois (ex GIQAE) à Arras
- Monsieur CABOCHE, HAAGEN DAZS à Tilloy-lès-Mofflaines
- Madame DUMORTIER, HAAGEN DAZS à Tilloy-lès-Mofflaines
- Monsieur MAIRE, FRANCAISE DE MECANIQUE à Douvrin
- Monsieur SOURIS, FRANCAISE DE MECANIQUE à Douvrin
- Monsieur BLAIN, MERYL FIBER à Saint Laurent Blangy
- Madame COPIN, SPPPI de l'Artois à Béthune
- Monsieur HERBAUT, SPPPI de l'Artois à Béthune

Ont été remis les documents suivants :

- fondements réglementaires du droit à l'information des populations riveraines des sites industriels à risque (historique des textes réglementaires et détail des textes supports) ;
- supports de la dernière campagne d'information déployée au sein du SPPPI de l'Artois en 2006 ;
- diaporama sur les interventions scolaires du SPPPI de l'Artois préparé à l'occasion du forum inter SPPPI qui s'est tenu les 19 et 20 octobre 2010 à Dunkerque ;
- plaque de SPPPI de l'Artois faisant la promotion de la Commission Nouveaux Projets.

ORDRE DU JOUR

1. – **Rappel du contexte et de la démarche réglementaire**
2. – **Retour d'expérience des campagnes précédentes (Artois et autres)**
3. – **Proposition de mutualisation de cette information via l'outil SPPPI de l'Artois**
4. – **Proposition d'agenda**

Introduction par M. MONBAILLY en sa qualité de Vice-Président de la Commission Risques technologiques & naturels du SPPPI de l'Artois et Directeur de la SOCIETE ARTESIENNE de VINYLE à Mazingarbe.

Tour de table des participants.

1. – **Rappel du contexte et de la démarche réglementaire**

Si la loi du 22 juillet 1987 relative à la sécurité civile, transcrite à l'article L. 125-2 du code de l'environnement, pose les fondements réglementaires du droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis ainsi que les mesures de sauvegarde qui les concernent, deux textes fixant plus précisément les conditions régaliennes auxquelles les sites concernés sont soumis sortent du lot à savoir :

- l'arrêté du 28 janvier 1993 fixant les règles techniques de l'information préventive (et son article 2 qui détaille le contenu minimum de l'information qui doit être transmise) ;
- le décret du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Particuliers d'Intervention (et son article 9 qui précise les conditions d'exercice de ce droit à l'information, les modalités selon lesquelles les mesures de sauvegarde sont portées à la connaissance du public ainsi que les catégories de locaux dans lesquels les informations sont affichées).

En résumé, ce droit à l'information s'applique et s'impose :

- aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ;
- aux sites pour lesquels un Plan Particulier d'Intervention doit être défini (sites comportant au moins une installation nucléaire de base, les installations classées susceptibles de donner lieu à des Servitudes d'Utilité Publique soit communément les sites SEVESO Seuil haut ainsi que toute installation présentant des risques de nature particulière susceptibles de porter atteinte à la vie ou à l'intégrité des personnes résidant à proximité) ;
- par le biais minimum d'une brochure (nature du risque, conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir) et d'affiches (consignes de sécurité à adopter en cas d'urgence) qui sont mises à disposition des maires des communes situées dans la zone d'application du plan et qui en assurent la distribution auprès des personnes résidant dans la zone ;
- par édition et diffusion des documents précités aux frais du ou des exploitant(s) concerné(s) ;
- selon une périodicité régulière soit, lors de modifications apportées aux installations en cause ou à leur mode d'utilisation de nature à entraîner un changement notable des risques, lors de la révision du Plan Particulier d'Intervention et au minimum tous les 5 ans.

Cette obligation régalienne ne concerne donc que les sites SEVESO Seuil Haut. Les autres sites industriels ont été conviés à cette réunion préparatoire afin d'accéder à l'opportunité de profiter d'une mutualisation des moyens et des supports pour communiquer sur les risques auprès de leurs riverains,

démarche que la plupart d'entre eux a déjà mis en œuvre indépendamment de toute obligation réglementaire.

2. – Retour d'expérience des campagnes précédentes (Artois et autres)

Deux campagnes ont déjà été coordonnées par le SPPPI de l'Artois en 2001 et en 2006.

De ces campagnes et des éléments qui ont pu être recueillis auprès des homologues du SPPPI de l'Artois sur le territoire national, il ressort l'importance de la prise en compte des objectifs suivants :

- la nécessité d'identifier les rôles de chacun et d'associer le plus en amont possible les collectivités territoriales concernées ;
- la prise en compte de toutes les cibles en proposant des supports d'information adaptés aux différentes générations tout en gardant un côté ludique;
- une diffusion efficace de ces supports en apportant un soin tout particulier au choix de la période de déploiement de la campagne ainsi qu'aux vecteurs de diffusion.

En marge de ces campagnes, le SPPPI de l'Artois (comme la plupart de ses homologues sur le territoire national) propose des interventions scolaires dans les collèges situés dans les rayons des Plans Particuliers d'Intervention des sites industriels concernés afin de sensibiliser les collégiens aux risques industriels. Ces interventions sont organisées en partenariat avec le rectorat de Lille et s'inscrivent ainsi dans le programme pédagogique des élèves. Certains sites industriels y participent.

Aspects financiers

La campagne de 2001 a coûté quelque 1 157 251 FF au total mais doit être considérée comme particulière dans la mesure où il s'agissait de la 1^{ère} campagne menée dans l'Artois et que celle-ci s'est accompagnée en amont comme en aval d'une enquête SOFRES de perception du public. Ce coût comprenait également la conception et la diffusion de la plaquette, la réalisation d'un film sur les risques majeurs ainsi que l'élaboration de CDRoms à destination du public. La participation financière des industriels comprenant la conception, l'achat et la distribution des plaquettes s'est soldée à quelque 45 485,35 FF. A noter que la DRIRE avait également participé à la conception de la plaquette. Pour ce qui est de la campagne 2006, la participation financière des industriels à la conception, à l'impression et à la diffusion des plaquettes a été la suivante :

Site industriel	Rayon PPI (m)	Nb de plaquettes	Nb Communes concernées	Coût total création, achat & diffusion
ARKEMA (Loisons-sous-Lens)	1 710	9 659	4	7059,46
Ex BP WINGLES – INEOS NOVA (Wingles)	0	0	0	2679,04
CECA (Feuchy)	3 000	8 832	7	6 666,08
CRAY VALLEY (Drocourt)	255	1 707	3	1 218
DE SANGOSSE (Marquion)	100	420	2	33,09
DYNEA RESINS (Brebrières)	260	1 812	2	1627,81
GRANDE PAROISSE (Mazingarbe)	3 500	20 152	13	13262,64
Ex ICI – CRODA (Chocques)	4 000	4 654	9	3353,98
NITROCHIMIE (Billy Berclau)	1 900	-	-	0
NOROXO (Harnes)	1 100	3 973	3	2 834,87
NORTANKING (Annay-sous-Lens)	883	3 077	5	2195,54
PRIMAGAZ (Dainville)	676	1 510	3	1077,44
SAV (Mazingarbe)	1 270	7 533	8	3120,64
Ex SCHENECTADY – SI GROUP (Béthune)	255	1 830	2	247,55
TEREOS (Lillers)	0	500	?	614,88
Ex UGINE & ALZ – ARCELOR (Isbergues)	0	3 200	2	642,4
TOTAL				46 633,42

Les collectivités territoriales ont également été mises à contribution pour la diffusion des plaquettes à hauteur de quelque 2 500 €. Y ont participé les communes de Brebrières, Bully-les- Mines, Essars, Labeuvrière, Loos-en-Gohelle et Rouvroy.

Pour ce qui est des campagnes menées par le SPPPI Côte d'Opale-Flandres, la dernière en date, déployée à la fin de l'année dernière, a occasionné la création d'un site internet dédié sur lequel on retrouve l'ensemble des éléments de la campagne (supports, alarme, fiches signalétiques des sites

SEVESO impliqués, description des risques industriels majeurs, des consignes, des acteurs impliqués...). L'adresse est la suivante : <http://www.pasdepanique.fr/> (500 connexions/mois)

3. – Proposition de mutualisation de cette information via l'outil SPPPI de l'Artois

La réunion de ce jour, mono collège, avait comme objectif premier de proposer aux industriels de mutualiser les moyens et les supports d'information pour communiquer sur les risques auprès de leurs riverains directs ou indirects. Aucun engagement formel n'a été demandé au cours de la réunion. Un positionnement de principe sera cependant demandé ultérieurement, en retour de la diffusion de ce compte-rendu (cf. coupon-réponse ci-joint).

Plusieurs industriels (sites SEVESO Seuil Haut et Bas) se sont déjà prononcés de façon favorable, mettant en avant l'intérêt de communiquer pour une meilleure acceptabilité du risque.

Deux remarques ont toutefois été formulées :

- certains sites à (simple) autorisation demandent réflexion : ils pensent en effet qu'il pourrait être préjudiciable pour eux de rejoindre la campagne des sites « les plus à risques » ; cette démarche serait, pour eux, susceptible de générer une préoccupation de la part des riverains inexistante jusqu'à présent alors que le but de cette campagne est plutôt de rassurer la population ;

- les sites autres que SEVESO Seuil Haut qui sont a priori partants pour une démarche commune insistent sur la nécessité de matérialiser et d'expliquer à la population les différents niveaux de risque associés aux établissements (SEVESO Seuil Haut, Seuil Bas et sites à autorisation).

De cette discussion, il a été convenu d'adapter la communication par l'élaboration de supports différents pour les sites SEVESO Seuil Haut et les autres sites industriels en prévoyant en outre un feuillet spécifique visant à personnaliser l'information des populations vis-à-vis de l'établissement qui les concerne directement.

Les sites SEVESO Seuil Haut devront profiter de cette opportunité pour mettre en avant leur spécificité (Système de Gestion de la Sécurité, suivi renforcé de leur établissement...) en cherchant à inverser une tendance à la perception négative qui n'existe pas nécessairement dans d'autres pays (développement d'un label SEVESO ?). Cette campagne est l'occasion de communiquer de façon positive sur les sites et leurs activités et non de façon défensive comme c'est souvent le cas.

4. – Proposition d'agenda

La prochaine réunion se tiendra dans les locaux du SPPPI de l'Artois **le jeudi 14 avril à 14h00**.

Pour cette date, les participants sont invités à transmettre leur coupon-réponse de positionnement quant à la démarche de mutualisation de l'information du public sur les risques au SPPPI de l'Artois par courrier ou par email à l'adresse suivante : agathe.noury@developpement-durable.gouv.fr (cf. 3).

Un bilan de ces réponses sera communiqué en début de réunion.

A cette prochaine réunion seront également conviés les autres acteurs concernés par la démarche à savoir les services de l'Etat (SDIS, Services de Défense et de Protection civiles de la Préfecture, DREAL et DDTM), les collectivités territoriales incluses dans les rayons des Plans Particulier d'Intervention, le rectorat (pour les interventions scolaires), les associations de protection de l'environnement et les médias susceptibles de diffuser l'information (Avenir de l'Artois et Radio Bruaysis).

Toute correspondance concernant ce compte-rendu est à adresser à l'adresse du secrétariat du SPPPI de l'Artois :

**S3PI de l'Artois
Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 BETHUNE**